

Le reboisement en Angleterre

Autor(en): **Badoux, Eric**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **87 (1936)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Jusqu'en 1929, « protectionnisme », exploitation sans ordre suffisant. En 1930, apparition d'un début d'épidémie; exploitation rapide et forcée par une équipe de secours.

De 1931 à 1935, exploitation à temps voulu, sans égard aux petites préférences des bûcherons, et généralement par une équipe de professionnels.

Le nombre des bostrychés, qui avait triplé en quatre ans, est redescendu à la moitié du chiffre de la première année, ensuite de l'ordre apporté dans l'exploitation. La proportion d'épicéas atteints a suivi une courbe semblable.

Il est juste de remarquer que les conditions atmosphériques peuvent avoir joué un rôle bien ou maléfaisant dans cette évolution. Nous ne pouvons pas nous y arrêter.

Le fait certain est qu'un petit changement dans la conduite des travaux d'exploitation — changement sans aucune importance pour la commune — a produit une très sensible amélioration de l'état sanitaire de ses forêts.

Petites causes, grands effets. Puisse la mort du protectionnisme, dans toutes ses manifestations, donner partout d'aussi heureux résultats !

J. P. C.

Le reboisement en Angleterre.

Le « Journal » a publié, il y a cinq ans, une étude sur le mouvement forestier en Grande-Bretagne.¹ Depuis lors, la « Commission forestière » du Royaume-Uni a poursuivi son œuvre de reconstitution avec une tenacité d'autant plus remarquable que les difficultés ne lui ont pas été épargnées. Le quinzième rapport annuel des commissaires² — qui sont actuellement neuf, dont trois députés aux Communes — contient, outre les renseignements usuels sur l'exercice écoulé (septembre 1933 à septembre 1934), un très intéressant coup d'œil général sur l'activité déployée et les résultats acquis depuis 1919.

Ce n'est pas sans mélancolie que la Commission forestière « se penche sur son passé » et compare l'œuvre accomplie avec les prévisions du comité Acland,³ dont elle a, lors de sa création, adopté le programme. Nous sommes en retard sur toute la ligne, déclare-t-elle sans ambages, et il est évident que notre situation forestière n'est, malgré l'effort incessant de l'Etat, nullement meilleure qu'au

¹ « *Politique forestière britannique* », « Journal forestier suisse », 1931, pages 7, 30, 55, 78, 83, et « *Quelques aspects de l'Ecosse forestière* », « Journal forestier suisse », 1932, pages 81 et 114.

² « *Fifteenth Annual Report of the Forestry Commissioners for the year ending September 30th 1934*, London, 1935, 2 s. net »; une brochure illustrée de 102 pages.

³ Sir Francis Acland, M. P., est, aujourd'hui encore, membre de la Commission.

début de la guerre. Les causes de ce demi-échec sont fort simples : l'Etat a tablé sur la collaboration active des particuliers et des communes, qui, pour différentes raisons, n'ont ni pu ni su emboîter le pas.

Alors que, depuis le début du siècle surtout, la plupart des Etats s'immiscent de plus en plus dans la gestion des boisés particuliers et s'attribuent le droit de haute surveillance sur la police des forêts, la Grande-Bretagne a entendu, lors de l'élaboration de sa loi forestière (*Forestry Act*, 1919), en écarter toute mesure coercitive. Les événements lui ont donné tort. A mesure que les années s'écoulaient, la Commission réalise toujours mieux l'insuffisance de la méthode persuasive, l'inopérance des subventions ... et les avantages d'une politique forestière réellement ferme.

Le comité Acland fixait au service forestier — qui était alors encore à créer — deux objectifs nettement définis :

- 1° maintenir en état de productivité les quelque 1.200.000 ha de forêts existantes et en améliorer sérieusement le rendement;
- 2° créer environ 720.000 ha de forêts nouvelles, suivant un programme échelonné sur 80 ans.

Il était bien entendu que la conservation des boisés existants — y compris la replantation des surfaces dénudées pendant la guerre et l'après-guerre — incombait à leur propriétaire, c'est-à-dire, pour 97⁰/₀, aux particuliers. L'Etat prenait à sa charge la majeure part des nouveaux boisements, mais espérait bien faire école, avec ou sans subventions. Ce qui est arrivé, c'est qu'au lieu de reconstituer partiellement les forêts dévastées (193.475 ha en 1924), les particuliers ont continué à couper autant, ou plus, qu'ils ne plantent. Il n'y a aucune illusion à se faire à ce sujet : la Commission a subventionné, quinze ans durant, le reboisement de 40.700 ha environ. Il est possible, mais pas très probable, que quelque 10.000 ha aient été replantés sans subsides. Les taxateurs les plus modérés estiment que les coupes effectuées, dans le même temps, portent au bas mot sur 48.000 ha, ont donc contrebalancé les replantations ... si ce n'est plus. Une forte part de ces terrains déboisés a été mise sur le marché, et la Commission a dû, bon gré, mal gré, les reprendre et les replanter à ses frais (16.150 ha de 1919—1929, 13.870 ha de 1929—1934).

La Commission forestière sait actuellement à quoi s'en tenir : il n'y a rien — ou pas grand'chose — à attendre de l'initiative privée. Les encouragements moraux, les mesures de propagande se sont avérés peu efficaces; les onéreux subsides qu'elle a consentis ont abouti à ce résultat décevant : des replantations équivalant à peine aux exploitations courantes. L'Angleterre va-t-elle adopter la manière forte ? Ce n'est guère probable. Voici ce qu'en pensent les commissaires : « Vou-
lons-nous prendre conseil de l'étranger, nous constatons que les droits du propriétaire forestier y sont l'objet d'une réglementation restrictive. L'ingérence de l'Etat s'y manifeste plus ou moins fortement;

dans certains pays, la surveillance de la gestion ne concerne que les forêts dites protectrices; ailleurs, la réglementation porte sur toutes les forêts, et le repeuplement des coupes est obligatoire. Nul doute que de telles mesures de conservation, principalement la dernière, seraient efficaces en Grande-Bretagne aussi. Cependant, elles imposeraient au libre droit de jouissance, d'une forme particulière de la propriété privée, des restrictions que, jusqu'à maintenant, on n'a envisagées dans aucun autre domaine. » C'est assez clair !

Cette répugnance pour toute méthode coercitive — du moins dans le domaine national — est dans le caractère britannique. Encore faut-il reconnaître que le problème forestier se pose, dans la grande île, très différemment de chez nous. On peut appliquer au Royaume-Uni ce que M. Paillié¹ disait très justement de la Belgique : « L'intervention de l'Etat, motivée surtout par un danger économique futur, peut y sembler beaucoup plus dure et moins justifiée que dans d'autres pays, où l'utilité publique des mesures prises est, en quelque sorte, fonction d'un danger « né et actuel », pour reprendre une expression connue. » Autre chose : ce n'est pas à l'indifférence ou à l'hostilité des particuliers que la Commission s'est butée, mais à de graves difficultés financières. « Le premier point, en sylviculture, déclarent les commissaires, c'est que la continuité soit assurée, dans la propriété comme dans l'aménagement. A part quelques amateurs qui y trouvent un plaisir personnel, les propriétaires de forêts ne replantent que lorsqu'ils peuvent raisonnablement compter sur le futur ... Les conditions qui ont prévalu depuis la guerre ont fait pencher la balance en défaveur de la foresterie privée, et tout fait supposer que le plateau ne redescendra pas. » D'autre part, « les commissaires n'ont aucune raison de croire qu'un subventionnement encore plus généreux contribuerait sérieusement à la solution du problème qui se pose ».

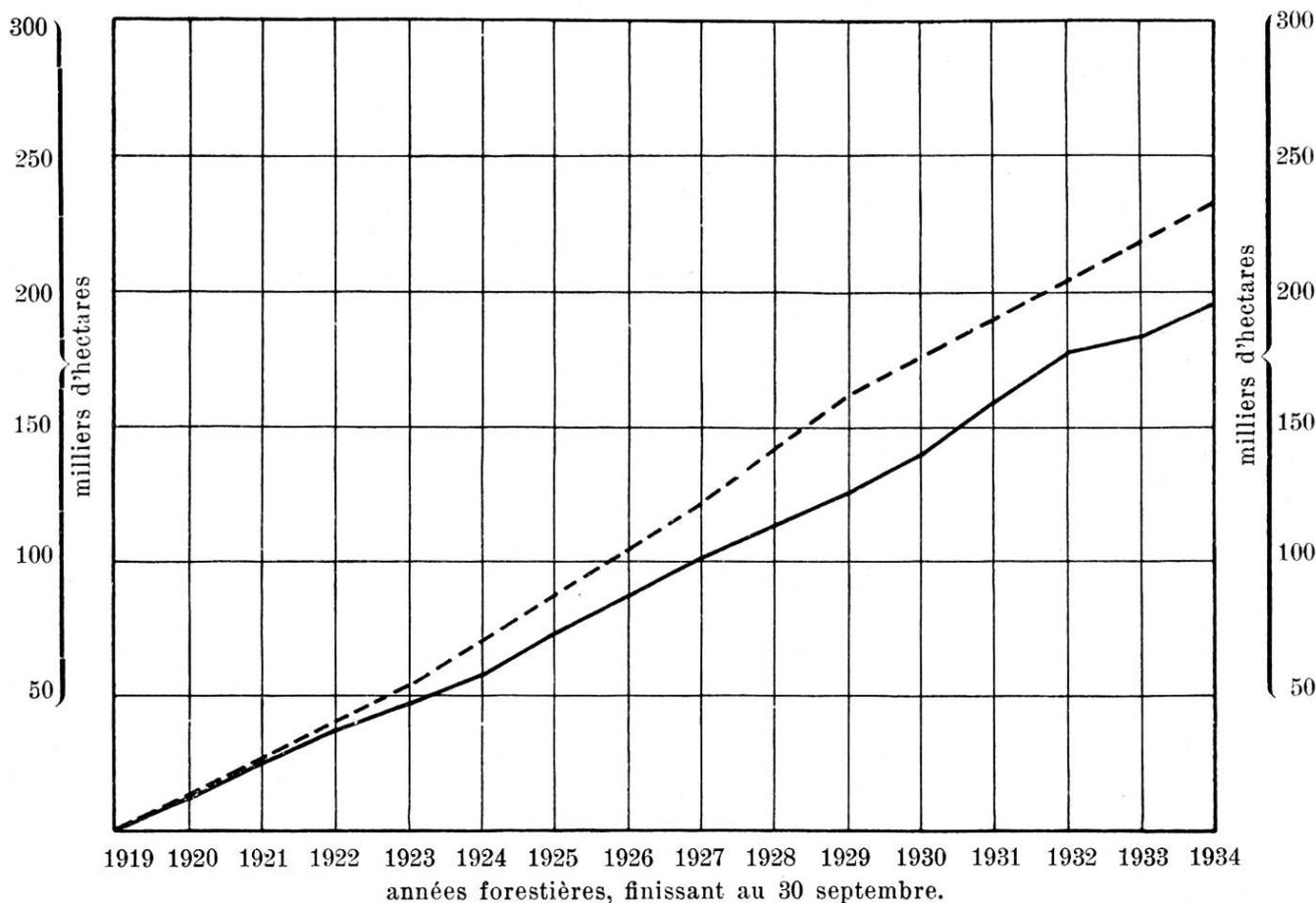
Faute de pouvoir créer un régime qui permette la conservation des forêts privées, la Commission a dû — et devra toujours plus — se substituer aux particuliers. Sans doute l'aurait-on étonnée en lui prédisant, il y a quinze ans, qu'elle s'engagerait si vite dans cette voie si peu populaire outre-Manche : la nationalisation progressive du sol forestier.

Après avoir insisté un peu longuement sur ce qui n'a pas été fait, rendons à la belle œuvre accomplie par la Commission forestière le tribut d'admiration qu'elle mérite.

De 1919 à 1934, la Commission a acquis ou loué, en vue de la constitution de forêts domaniales, environ 196.000 ha de terrains pauvres (et de bois dévastés) et planté près de 103.000 ha. La récapitulation suivante permet de comparer les prévisions et l'œuvre accomplie :

¹ M. M. Paillié : « *L'intervention de l'Etat dans la gestion des forêts particulières, d'après quelques législations récentes* ». Actes du Premier Congrès international de sylviculture, vol. III, Rome 1926, page 42.

Opérations	Prévisions du comité Acland ha	Programme réalisé le 30 sept. 1934, ha	Différence ha
Acquisition, ou location, de sols propres au boisement, de 1919 à 1934	232.080	195.900 119.235 achat, 76.665 locat.	— 36.180
Boisement par l'Etat .	130.100	102.940	— 27.160



Acquisition de sol propre au boisement.
 - - - - - Prévisions du programme Acland.
 ———— Acquisitions réelles.

En fait, pour les raisons énoncées plus haut, le retard est sensiblement plus élevé que ne pourraient le faire croire ces chiffres. Le comité Acland prévoyait la création de 130.000 ha de *forêts nouvelles*. Voyons quel est le bilan de l'*afforestation* :

Période	Création de forêts nouvelles ha	Déficit, par rapport aux prévisions du comité Acland ha
Première décennie	39.800	20.900
Cinq dernières années	31.420	37.980
	<u>71.020</u>	<u>58.880</u>

Pour rattraper le temps perdu, les commissaires ont, en janvier 1935, proposé au gouvernement :

- 1^o d'accélérer notablement l'acquisition de nouveaux sols et la production de plants forestiers;
- 2^o de porter graduellement, au cours des 4 prochaines années, le programme annuel de plantation à environ 12.000 ha;
- 3^o de poursuivre cette progression, par la suite, jusqu'à un maximum d'environ 18.000 ha par an.

Les crédits nécessaires seront-ils accordés ? C'est encore une inconnue. Dès ses débuts, la Commission a insisté sur la nécessité dans laquelle elle se trouvait de disposer d'une dotation fixe, accordée pour une période de plusieurs années. En vain ! L'Echiquier, en changeant de chancelier et de nuance politique, a passé par des phases de grande générosité et de féroce économie, forçant ainsi le service forestier à changer continuellement d'allure et à travailler dans une incertitude du lendemain qui, à deux reprises surtout, lui a fait perdre d'importants stocks de plants. Cependant, au total, les crédits consentis par le Parlement ne sont pas une bagatelle. 6.276.800 £ ont été mises à la disposition de la Commission forestière, de mars 1919 à mars 1934. En outre, le service forestier a été autorisé à utiliser le bénéfice de différentes opérations, soit 783.755 £ durant la première décennie et 770.928 £ depuis lors.

Etat actuel de la propriété domaniale :

Le jeu de quatre cartes ci-après illustre fort bien la marche de l'acquisition progressive d'unités forestières au cours des derniers quinze ans.

Le 30 septembre 1934, la Commission avait entre ses mains la gérance de 367.850 ha (124.240 ha de plus qu'en 1929), dont 220.140 ha sont ou boisés ou destinés à l'être.

Le domaine forestier national est actuellement constitué par 186 unités (152¹), dont 74 se trouvent en Angleterre (65¹), 27 en Galles et Monmouth (22¹) et 85 en Ecosse (65¹). 12 de ces forêts ont une superficie inférieure à 200 ha (12¹), 36 autres recouvrent de 200—400 ha (30¹), 58 (48¹), de 400—800 ha, 45 (41¹), de 800—1600 ha, 25 (18¹), de 1600—3200 ha; 10 (3¹) comprennent plus de 3200 ha. Les unités les plus vastes sont, actuellement, Thetford Chase (13.770 ha), Kielder (11.330 ha), Dean (9.307 ha) et New Forest (8.900 ha).

Les premières plantations de la Commission ont actuellement atteint leur quinzième année. Voici quelles sont, pour les principales essences résineuses, les hauteurs moyenne et maxima qu'on y a mesurées :

¹ Chiffres indiqués à la fin de la première décennie (septembre 1929).



Cartes illustrant les progrès réalisés, au cours des temps, en Grande-Bretagne, dans la création de forêts domaniales. Celles de la Couronne, confiées à la Forestry Commission, d'après l'acte de 1923, sont représentées sur la carte de 1923—1924 par une croix (+).

Reproduction autorisée par la Direction de la Forestry Commission, à Londres.

	Pin sylv.	Pin de Corse	Mélèze d'Europe	Mélèze du Japon	Douglas vert	Epicéa	Epicéa de Sitka
	m.	m.	m.	m.	m.	m.	m.
Moyenne . .	5,5	6,1	6,7	8,7	6,4	5,0	8,1
Maximum . .	7,9	8,5	10,4	12,2	11,6	8,1	12,5

Ces chiffres ne sont, naturellement, pas exactement comparables. On plante ces différentes essences dans des sols de qualité très diverse. Le pin laricio de Corse, qui végète mieux que le pin d'Ecosse où ils croissent côte à côte, lui est avantageusement substitué. Le fort accroissement en hauteur du mélèze du Japon et de l'épicéa de Sitka ont mis ces essences en vedette. Où le sol est médiocre, on les préfère généralement à leurs équivalents européens.

Aux espèces principales, on adjoint :

- a) dans la forêt résineuse, principalement pour boucher des trous, le hemlock (*Tsuga*) ou, sur des sols très pauvres, le pin de Murray;
- b) dans la forêt feuillue, deux hêtres de l'hémisphère sud, *Nothofagus obliqua* et *N. procera*, qui viennent du Chili méridional et de la République Argentine.

Il ressort du chapitre sur la protection, auquel il serait intéressant de faire de plus larges emprunts, que les dégâts causés par les mammifères dépassent, et de beaucoup, les dommages dûs aux insectes et aux champignons. Le cerf et le chevreuil, encore très nombreux dans la plupart des centres de reboisement, nuisent considérablement. Les années sèches de 1933 et 1934 ont été favorables au développement du lapin, la pire des plaies. Les plantations de la presqu'île de Cowal ont été ravagées par le campagnol en 1922, 1926, 1929 et surtout 1932.

Les rapports de la Commission forestière — et celui de 1934 en particulier — présentent un intérêt d'autant plus grand que tous les problèmes de l'art forestier, ou presque, y sont attentivement examinés. Ils ne le sont pas toujours sous l'angle qui nous est habituel, si bien que, ici et là, nous sommes quelque peu déroutés ... et pas entièrement convaincus. Mais l'impression générale est excellente. Et nous voulons, pour terminer ces lignes, reprendre à notre compte cette déclaration du rédacteur du « Quarterly Journal of Forestry » : la réputation de la Commission forestière britannique est, après une expérience de trois lustres, aussi solidement établie que ses meilleures plantations.

Eric Badoux.

COMMUNICATIONS.

Revenons au bois.

Abreuvoirs de pâturage.

Oui, mais non seulement en théorie. Surtout en pratique. Qu'on clôture définitivement le règne du ciment dans nos pâturages. Les